

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2017 à 18h30

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Carole WORMS, élue secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Sont présents MM et Mmes tous les membres.

Mme Tiphaine BARC, M. Guy BENARROCHE, Mmes Sandrine BRETAGNE, Hélène CORTAREDONA, MM Jean-Paul LONG, Maurice PACCHINI, Cyrille PALLIANI, Robert SERNIOTTI, Mme Nathalie VARYN ont respectivement donné pouvoir à Mmes Monique LORE, Muriel HENRY, M. José MORALES, Mmes Chantal RECOTILLET, Aurélie CHATAIGNIER, MM André JULLIEN, Fabrice BERARDI, Mme Corinne VACCA, M. Alain BOUTBOUL.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

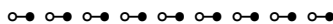
Monsieur le Maire et le Conseil Municipal s'associent à la peine des famille HENRY et SIMO suite aux décès de Messieurs Georges HENRY et Jean-Jacques SIMO qui ont tous les deux œuvré pour le bien-être de la collectivité et de ses administrés.

Monsieur le Maire propose au vote le compte rendu de la séance du 26 juin 2017.

UNANIMITE

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal s'associent à la peine des famille HENRY et SIMO suite aux décès de Messieurs Georges HENRY et Jean-Jacques SIMO qui ont tous les deux œuvré pour le bien-être de la collectivité et de ses administrés.

Monsieur le Maire propose au vote le compte rendu de la séance du 26 juin 2017.



RAPPORT N° 1 : Création de postes

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explicite

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, qu'il convient de procéder à la création des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif

Compte tenu de l'organisation des services, je vous propose si vous en êtes d'accord, conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif

UNANIMITE

RAPPORT N° 2 : Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française

Madame BATTESTINI présente le rapport et l'explicite

Suite au passage de l'ouragan IRMA qui a dévasté les îles de Saint Martin, Saint Barthélémy ainsi que d'autres îles des Caraïbes, je vous propose de verser une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge Française pour venir en aide aux sinistrés, pour un montant de 2.000 €.

UNANIMITE

RAPPORT N° 3 : Décision modificative n°1 en section d'investissement

Monsieur le Maire présente le rapport et l'explicite

Dans le cadre du paiement des emprunts, il a été prélevé sur l'exercice 2017, deux mensualités de l'exercice 2016. Ceci a déséquilibré la prévision du BP 2017 et nécessite la présente décision modificative, afin de pouvoir mandater la dernière échéance 2017.

Afin de procéder au rétablissement, je vous propose d'établir le virement de crédits suivants :

- D 2315 – Installation, matériel et outillage technique : - 26.995 €
- D 16411 – Emprunts en euros : + 26.995 €

Monsieur BOUTBOUL demande s'il s'agit d'une erreur d'imputation.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une annuité de l'année 2016 pour laquelle les ordres de paiement sont parvenus sur l'exercice 2017.

UNANIMITE

RAPPORT N° 4 : Acquisition des parcelles E123 et E 135

Monsieur José MORALES présente le rapport et l'explicite

La commune souhaite acquérir à la SAFER les parcelles E 123 et E 135 d'une surface totale d'environ 13 ha 08 a 89 ca, conformément au plan de détachement ci-joint.

L'acquisition de ces parcelles présente plusieurs intérêts pour la commune :

- Culturel : création d'un sentier en lien avec le PDIPR du département, permettant de sécuriser le site,
- Gestion du risque feu : notamment par le pastoralisme (projet en cours avec le Conseil de Territoire), ainsi que par l'accès au massif par la RE 208 au sud et la RE 115 au nord.

Le prix de cette vente s'élève à 61 000 € auquel se rajoute 5 000 € HT de prestations de service dues à la SAFER.

Monsieur LOYER demande quel est le nom du chemin en haut du plan.

Monsieur MORALES répond qu'il s'agit d'une piste DFCI, au nord de la manade VALLAT.

Monsieur BOUTBOUL demande quel est l'intérêt pour la commune d'une telle acquisition.

Monsieur MORALES indique que ces terrains sont des terrains boisés acquis à titre de réserve foncière. Il s'agit d'un point stratégique pour permettre l'accès au massif, et créer ainsi un espace de protection de l'environnement.

Monsieur BOUTBOUL s'interroge sur le fait qu'il soit vraiment judicieux de mettre 61.000 € à ce titre.

Monsieur MORALES explique qu'à l'origine la SAFER a mis en vente une entité plus grande et plus couteuse. Des agriculteurs bouilladissiens étaient intéressés, mais pas sur la totalité de la propriété. L'acquisition d'une partie par la commune leur a donc permis d'acquérir les parcelles propices au maintien de leur activité. De plus la commune sera subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 30.000 €.

Monsieur BOUTBOUL demande si le fait d'avoir favorisé l'acquisition de terres au profit d'agriculteurs n'est pas attaquant.

Monsieur le Maire répond par la négative car la commune achète par l'intermédiaire de la SAFER qui garantit la sécurité juridique de la transaction. Il indique également qu'il est important qu'une collectivité s'engage dans la protection de l'environnement et que cette acquisition va bien dans ce sens.

Madame LORE demande combien d'agriculteurs sont déclarés sur la commune.

Monsieur MORALES répond six environ.

Madame BATTISTINI indique que ce projet permettra également à la Manade Vallat de développer son activité de pastoralisme.

UNANIMITE

La séance est levée à 19h10